

## **Séance du 26.02.2009**

### **Emprunt bancaire**

Le Conseil renouvelle un emprunt bancaire de Fr. 1'200'000.00 auprès de la Banque Cantonale du Valais pour une durée de 5 ans. L'offre de taux proposée est la plus avantageuse.

### **Energie**

Suite à l'obtention du label Cité de l'Energie obtenu en 2004, la commune d'Ayent a fait partie d'un projet européen appelé "Rêve Jura-Léman" qui regroupe des villes de l'arc jurassien et du bassin lémanique.

Un travail en partenariat durant 3 ans a été effectué sur les problématiques liées à la mise en œuvre d'une politique énergétique locale. Notre commune a participé à la campagne européenne Display (étiquetage énergétique des bâtiments publics).

Un nouveau projet a été mis en route dans le cadre d'Interreg IV au sein de l'union européenne et notre collectivité est invitée à y participer. Ce projet s'appelle : "Rêve d'avenir".

Le Conseil donne son accord de principe pour l'adhésion à ce nouveau projet.

### **Centre scolaire de Botyre**

Dans le cadre des travaux à réaliser pour l'assainissement des descentes de toitures de l'ancien bâtiment scolaire de Botyre, le Conseil adjuge les mandats suivants :

- Chemisage des descentes de toitures : Tuba 9 Sàrl pour le montant de Fr. 40'564.00, TTC.
- Travaux sanitaires : Travelletti & Biner pour le montant de Fr. 3'852.00, TTC.
- Travaux d'échafaudages : Rozal pour le montant de Fr. 3'013.00, TTC.
- Travaux de maçonnerie : BâtiAlp pour le montant de Fr. 9'243.00, TTC.

### **CO St-Romain**

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'ancien CO de St-Romain, le CC adjuge les mandats suivants :

- Etude/projet installations électriques : Roux Pierre-Etienne pour le montant de Fr. 7'000.00, HT.
- Etude mise au standard Minergie : GD Climat SA pour le montant de Fr. 18'308.00, HT.

Ces offres sont les plus avantageuses.

### **Edilité**

Huit autorisations de construire sont délivrées.

## **Séance du 12.03.2009**

### **Renouvellement des rapports de service du personnel enseignant**

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 12.11.2008 et la circulaire du 17.12.2008 du chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport concernant le renouvellement des rapports de service du personnel enseignant nommé par les autorités communales, le Conseil décide de renouveler les rapports de service du personnel enseignant pour la période administrative allant de septembre 2009 à août 2013.

### **Commission "Droit de cité"**

La nouvelle procédure en matière de naturalisations ordinaires, découlant de la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité, est entrée en vigueur le 01.01.2008.

Pour les communes, les points principaux de la nouvelle procédure sont :

- la compétence d'octroyer le droit de cité dévolue, en principe, au conseil municipal,
- la compétence de contrôler, préalablement, l'intégration du requérant.

Le Conseil décide de créer une commission communale de naturalisation. Celle-ci sera composée de 5 membres, soit :

- Président de commune : Marco Aymon
- Président de la commission scolaire : Georgy Bétrisey
- Présidente de la commission sociale : Dominique Savioz
- Directeur des écoles : Jean-Claude Aymon
- un employé de l'administration : personne à définir de cas en cas

### **Projet de nouvelle piscine d'Anzère**

Le Conseil nomme M. Vivian Mottet comme représentant communal au sein du comité de pilotage chargé du projet de la nouvelle piscine d'Anzère.

### **Réfection de la Route de Bonneville**

Conformément à la loi sur les marchés publics, le Conseil décide de recourir à une procédure sur invitation. Il fixe les critères d'adjudication de la manière suivante :

- Montant de l'offre : 60 %
- Respect des délais et disponibilités : 20 %
- Organisation du soumissionnaire : 10 %
- Connaissance des conditions d'exécution : 10 %

Le Conseil arrête la liste des entreprises invitées à soumissionner, soit : Christian Jean, Aymon SA, BâtiAlp SA, Dénériaz SA, Implen SA.

### **Tour de Suisse**

Le 20.06.2009, le tour de Suisse cycliste s'arrêtera à Crans-Montana. La commune d'Ayent est sollicitée pour organiser le grand Prix de la Montagne à Botyre.

Le Conseil décide de participer financièrement à cet événement à hauteur de Fr. 5'000.00. En contrepartie, diverses prestations fournies par les organisateurs.

### **Stade de Lényre : modification du règlement**

Le Conseil estime qu'il est souhaitable que l'accès au terrain d'entraînement soit autorisé. Il sera demandé aux clubs et aux écoles d'être attentifs au respect des infrastructures. Le panneau "accès interdit au terrain principal" sera conservé.

Pour officialiser l'usage du terrain d'entraînement, le Conseil modifie l'article 7 du règlement d'utilisation des installations du stade de Lényre du 08.05.1996, comme suit :

"L'utilisation du terrain principal est interdite sans la présence du responsable technique ou entraîneur".

La commission "Jeunesse, sports, loisirs" est chargée de revoir dans son ensemble le règlement d'utilisation des installations du stade de Lényre.

### **Stade de Lényre : éclairage**

Suite aux intempéries du mois de novembre dernier, un mât d'éclairage du stade s'est écroulé.

Compte tenu du risque d'accident, le Conseil décide d'interdire l'accès au stade tant que tous les mâts d'éclairage n'auront pas été sécurisés. Il demande qu'une expertise soit effectuée pour s'assurer de l'état de l'installation actuelle.

### **Subventions aux sociétés locales**

Le Conseil décide d'accorder la gratuité d'utilisation des locaux communaux à toutes les sociétés à l'occasion de leur loto annuel. Il décide également d'accorder cette gratuité lors des concerts ou spectacles annuels. L'entrée en vigueur de cette directive est fixée au 12 mars 2009.

Les commissions "Culture, bibliothèque" et "Jeunesse, sport, loisirs" sont chargées d'élaborer un règlement relatif aux subventions accordées.

**Règlement interne du camping des Flans**

Suivant le règlement du PAD du camping des Flans, le gérant doit établir un règlement interne du camping qui doit être approuvé par la commune.

Le Conseil en prend ainsi connaissance et l'approuve après modifications.